



Règlement des Championnats et courses d'Alsace-Lorraine de Moto-cross Saison 2017

1 Les Championnats Alsace-Lorraine

Les Ligues Motocycliste Régionale de Lorraine et d'Alsace mettent en compétition pour la saison 2017 les Championnats d'Alsace-Lorraine de Motocross suivants :

Appellation	Classement	Classe ou cylindrée	Licence	Age
Championnat EXCELLENCE	MX1	Classe 3-4	NJ3, NCO, LUE, INJ, INT	Selon règles fédérales
	MX2	Classe 2		
Championnat 125cc-2T	125-2T	125cc 2T	NJ3, NCO, LUE, INJ, INT	Selon règles fédérales
Championnat ESPOIR 85cc	85cc	85cc 2T	NJ3, NCO, LUE, INJ, INT	12 ans révolus à 15 ans au 01/01 de l'année en cours. A partir de 10 ans révolus, avec dérogation
Championnat KIDS	65cc	65cc 2T	NJ1, NJ2, NJ3	7 ans révolus à 11 ans au 01/01 de l'année en cours.
	85cc	85cc 2T		9 ans révolus à 11 ans au 01/01 de l'année en cours.
Championnat QUADS A	A	Minimum 125-2T ou 250-4T	NJ3, NCO, LUE, INJ, INT	Selon règles fédérales

Pilotes admis : Les pilotes licenciés dans un club lorrain ou alsacien, en possession d'une licence permettant de figurer dans les classements cumulés.

2 Les Classements annexes Alsace-Lorraine

Les ligues d'Alsace et de Lorraine mettent en compétition pour la saison 2017 les classements annexes suivants :

Appellation	Classe ou cylindrée	Licence	Age
TROPHEE	Classe 2-3-4	NJ3, NCO	Selon règles fédérales
CHALLENGE	Classe 2-3-4	NJ3, NCO	Selon règles fédérales
Trophée VETERAN	Classe 2-3-4	NJ3, NCO	38 ans et plus, au 01/01 de l'année en cours
Challenge FEMININE (intégré au TROPHEE VETERAN)	Classe 2-3-4	NJ3, NCO	Selon règles fédérales
Trophée QUADS B (intégré au Chpt Quads A)	B	NJ3, NCO	Selon règles fédérales

Pilotes admis : Les pilotes licenciés dans un club lorrain ou alsacien, en possession d'une licence permettant de figurer dans les classements cumulés.

3 Clubs organisateurs

Pour prétendre avoir le championnat, le club ne pourra refuser aucun pilote inscrit à l'année à la date de clôture des engagements. Le club ne pourra accepter que 6 catégories maximum, s'il organise sur une seule journée, et 8 catégories maximum, s'il organise sur 1 journée et demie, (sauf épreuve championnat de France)

4 Inscriptions et Engagements

4.1 Conditions supplémentaires d'inscription dans les catégories

4.1.1 Règles communes

Les pilotes ne pourront s'inscrire que dans une seule catégorie.

Exception : les pilotes inscrits en Trophée Vétéran, Challenge Féminines, ou en Quad, pourront s'inscrire dans une seconde catégorie.

4.1.2 Championnat EXCELLENCE

Les pilotes suivants devront obligatoirement s'inscrire dans la catégorie Championnat EXCELLENCE :

- Les 25 premiers du classement MX1, saison 2016
- Les 25 premiers du classement MX2, saison 2016
- Les 10 premiers du classement TROPHEE, saison 2016, hors Vétérans ainsi que tous les pilotes ayant gagné au moins une manche.

Tous les autres pilotes peuvent également s'inscrire dans cette catégorie, s'ils le désirent.

4.1.3 Catégories QUADS

Les pilotes Quads seront répartis en deux catégories :

- Championnat Quads A
- Trophée Quads B,

Le pilote classé 1° en Quads B en 2016, devra rouler en Quads A

4.1.4 TROPHEE

Les pilotes suivants pourront s'inscrire dans la catégorie TROPHEE :

- Les pilotes classés 26° et suivants du classement MX1, saison 2016
- Les pilotes classés 26° et suivants du classement MX2, saison 2016
- Les pilotes ayant marqué au moins 1 point en TROPHEE, saison 2016
- Les 10 premiers du CHALLENGE, saison 2016 ainsi que tous les pilotes ayant gagné au moins une manche.

Les pilotes ainsi sélectionnés peuvent également s'inscrire en Championnat EXCELLENCE, s'ils le désirent, mais ne pourront pas s'inscrire en CHALLENGE.

4.1.5 CHALLENGE

Tous les pilotes, non sélectionnés en Championnat EXCELLENCE, ou TROPHEE, peuvent s'inscrire en CHALLENGE.

4.1.6 Trophée VETERAN

Les pilotes, âgés de 38 ans et plus, au 01 janvier de l'année en cours, peuvent s'inscrire au Trophée VETERAN, sans application des conditions de classement énoncées ci-dessus.

4.1.7 Challenge FEMININE

Les pilotes de sexe féminin peuvent s'inscrire au Challenge FEMININE, sans application des conditions de classement énoncées ci-dessus.

La catégorie Challenge Féminine sera intégrée aux courses du Trophée Vétéran.

4.2 Inscription aux Championnats d'Alsace-Lorraine et aux classements annexes

Les pilotes désirant participer aux Championnats ou aux classements annexes Alsace-Lorraine 2017 devront s'inscrire via le système internet Engage-Sports, accessible à l'adresse suivante : <http://ffm.engage-sports.com/>

Les modalités d'inscriptions seront communiquées aux pilotes, clubs et délégués, au plus tard le 10/01/2017.

Il n'y a pas de date de clôture des inscriptions. Néanmoins, les Commissions de Motocross des deux ligues examineront la liste des inscrits au 01/03/2017. Si besoin, elles corrigeront les critères de

sélections dans les différentes catégories, afin de les équilibrer. Ces éventuelles nouvelles conditions seront également appliquées aux pilotes s'inscrivant après le 01/03/2017.

4.3 Numéros de course

Les numéros de course seront attribués à l'année, via le système internet Engage-Sports.

Il n'y aura pas de doublon dans les catégories suivantes réunies :

- Championnat EXCELLENCE
- Championnat 125-2T
- TROPHEE-VETERAN-FEMININE
- CHALLENGE

Pour ces catégories, les pilotes pourront choisir leur N° de course, dans la limite des N° disponibles, et selon les priorités suivantes :

- Priorité 1, à partir du 15/01/2017 : les pilotes ayant des N° « Championnat de France »
- Priorité 2, à partir du 01/02/2017 : les pilotes désirant conserver leur N° de course de l'une des quatre catégories, de la saison 2016
- Priorité 3, à partir du 15/02/2017 : tous les autres pilotes

Pour les autres catégories (Espoir 85cc, Kids, Quads, Motos Anciennes, Trophée Vétéran, Challenge Féminines) les pilotes pourront choisir leur N° de course dans la limite des N° disponibles, et selon les priorités suivantes :

- Priorité 1 à partir du 15/01/2017 : les pilotes ayant des N° « Championnat de France »
- Priorité 2, à partir du 01/02/2017: les pilotes de la même catégorie, désirant conserver leur N° de course de la saison 2016
- Priorité 3, à partir du 15/02/2017 : tous les autres pilotes

4.4 Validation des inscriptions et numéros de course

Les délégués ci-dessous valideront les inscriptions et numéros des pilotes de la ligue de Lorraine :

- Norbert WEBER Tel : 03.82.88.50.27 ou 06.08.55.80.70 - Courriel : webnor@aol.com

Les délégués ci-dessous valideront les inscriptions et numéros des pilotes de la ligue d'Alsace :

- Jean-Luc MULLER Tel : 06.09.42.32.48 - Courriel : jlmuller@lmr-alsace.com

4.5 Engagements aux courses

L'engagement des pilotes aux épreuves se fera sur le système internet Engage-Sports et uniquement après validation aux championnats.

Les droits d'engagement aux épreuves sont fixés comme suit :

- 40 € par course, pour toutes les catégories, sauf,
- 28 € par course, pour la catégorie KIDS

Le club organisateur acceptera toutes les demandes d'engagement des pilotes inscrits aux championnats et classements annexes, émis avant la date de clôture des engagements.

La date de clôture des engagements est fixée à 13 jours avant l'épreuve, soit J-13

Passée cette date :

- les droits seront majorés de 20€
- les clubs peuvent refuser l'engagement d'un pilote.
- les clubs peuvent engager des pilotes hors championnat et/ou hors ligue

Les engagements seront clos, quatre jours (J-4) avant la date de l'épreuve.

Les confirmations d'engagement seront envoyées par e-mail à chaque pilote, dès validation de son engagement. Les documents utiles, tel que le règlement particulier et les horaires, seront accessibles sur le système internet de gestion des engagements.

4.6 Pilote souhaitant déclarer forfait

Le pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra déclarer forfait sur le site internet Engage-Sports.

Si le forfait intervient après la date de clôture des engagements, le pilote devra prévenir le club par téléphone et confirmer son forfait par écrit auprès du club.

Tout pilote qui déclare forfait devra fournir un justificatif valable (exemple : certificat médical, courrier officiel etc.).

Dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé. La décision de rembourser ou non le pilote sera prise par le club, après étude du justificatif fourni.

Sur tout forfait un droit administratif sera retenu, par le site internet Engage-Sports. Aucun remboursement ne sera effectué si le pilote déclare forfait après l'épreuve.

Le pilote s'excusant moins de 13 jours avant l'épreuve ne pourra participer à aucune autre épreuve organisée le même jour ou week-end.

Les sanctions encourues pour un double engagement sont celles figurant dans le règlement des championnats de France.

Après toute absence pour raison de santé, les ligues auront la possibilité de convoquer l'intéressé devant un médecin fédéral pour s'assurer de son aptitude à la reprise de la compétition.

4.7 Sponsoring

Les pilotes et organisateurs respecteront les engagements des Ligues en matière de sponsoring.

4.8 Transpondeurs

Lors du contrôle administratif, un transpondeur est remis à chaque pilote contre remise d'un chèque de caution de 200,00 Euros. Ce chèque de caution sera rendu au pilote lorsque le transpondeur, préalablement nettoyé, sera ramené au contrôle administratif, au plus tard 30 minutes après la fin de la dernière manche disputée.

5 Déroulement d'une épreuve

5.1 Obligations de l'organisateur

L'organisateur prévoira le nombre de séries nécessaires pour l'accueil des pilotes engagés.

Pour les essais, dans chaque catégorie, suivant la capacité du circuit, il faudra prévoir :

- si le nombre de pilotes engagés est inférieur ou égal à la capacité du circuit en essai : 1 série
- si le nombre de pilotes engagés est supérieur à la capacité du circuit en essai : 2 ou plusieurs séries.

Pour toutes les séries, les temps d'essai minimaux et les temps de courses devront être respectés.

5.2 Qualifications

Si besoin, la répartition des pilotes par série se fera selon le classement provisoire. Pour la 1ere épreuve un tirage au sort sera effectué.

Si le nombre de pilote inscrits est supérieur à la capacité des séries prévues, les pilotes excédentaires inscrits en derniers seront directement reversés dans les manches des pilotes non-qualifiés. Ils disputeront les essais libres dans une autre catégorie, sans pouvoir prétendre participer aux séries de qualifications.

Le nombre de pilotes admis par catégories, après qualifications, sera égal à la capacité maximale du circuit, en course.

5.3 Règles communes à toutes les catégories

L'entrée en grille se fera selon les essais chronométrés, s'ils ont eu lieu, sinon selon le classement général provisoire.

Les points seront attribués du 1° au 20°, selon le barème Championnat de France, repris ci-dessous, pour chaque manche figurant sur le rapport de clôture.

Pour être classés, les pilotes devront avoir effectué au moins un tour.

Barème :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Points	25	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

5.4 Catégories de Championnat

Les pilotes des différentes catégories de championnat disputeront les essais libres, essais chronos, manches, et seront classés, selon le tableau ci-dessous : (sauf dérogation circuit réduit)

Appellation	Essai libre (au minimum)	Essai chrono	Manches	Classements
EXCELLENCE	1 x 15'	15'	2 x 20'+1 tour	MX1 + MX2
125-2T	1 x 15'	15'	2 x 20'+1 tour	scratch
Super Finale	0	0	1 x 15' +1 tour	scratch
ESPOIR 85cc	1 x 10'	10'	2 x 15' +1 tour	scratch
KIDS	1 x 10'	10'	2 x 8' +1 tour	KIDS 85cc + KIDS 65cc
QUADS	1 x 5'	1 x 10'	3 x 15' +1 tour	QUADS A + QUADS B

5.5 Super Finale

A l'issue des deux manches Championnat EXCELLENCE et Championnat 125-2T, une Super Finale de 15'+1T regroupera :

- Les 12 premiers MX1
- Les 12 premiers MX2
- Les 12 premiers 125-2T

En cas d'absence de la catégorie 125-2T, la Super Finale regroupera les pilotes suivants :

- Les 18 premiers MX1
- Les 18 premiers MX2

En cas d'absence de la catégorie Excellence, il n'y aura pas de Super Finale.

Les pilotes qui ne se présentent pas au départ de la Super Finale, ne sont pas remplacés et seront pénalisés de 10 points (sauf absence justifiée auprès du délégué)

L'entrée en grille se fera en panachant les classements de la journée 125-2T, puis MX2, puis MX1.

Un classement scratch sera établi, ainsi qu'un classement pour les catégories MX1, MX2, 125-2T

La Super Finale donnera lieu à l'attribution de points dans les catégories respectives, selon le classement de chaque catégorie.

5.6 Classements annexes

Les pilotes des catégories des classements annexes disputeront les essais libres, essais chronos, manches, et seront classés, selon le tableau ci-dessous :

Appellation	Essai libre (au minimum)	Essai chrono	Manches	Classements
TROPHEE	1 x 10'	10'	2 x 15' +1 tour	scratch
CHALLENGE	1 x 10'	10'	2 x 15' +1 tour	scratch
Trophée VETERAN	1 x 10'	10'	2 x 15' +1 tour	scratch
NON-QUALIFIES	0	0	2 x 15' +1 tour	scratch

5.7 Manches Non-qualifiés

A l'issue des essais chronos de qualification, les pilotes non-qualifiés issus des catégories championnat 125-2T, championnat EXCELLENCE, TROPHEE, CHALLENGE, Trophée Vétérans, Challenge FEMNINES rejoindront :

- Soit, une catégorie inférieure, s'il reste des places dans cette catégorie.
- Soit, disputeront deux manches de 15'+1 tour. L'entrée en grille se fera en panachant l'ordre des essais chronos de ces catégories, selon l'ordre énoncé ci-dessus. Un classement scratch sera établi.

6 Officiels

6.1 Délégués

Un délégué sera présent à chaque épreuve. En cas d'empêchement, le délégué se fera remplacer par un membre de la commission.

6.2 Jury

En fonction du règlement fédéral. Le président du jury est obligatoirement titulaire d'une licence de commissaire sportif ou supérieure valide. Le délégué ou l'arbitre est de droit président du jury et doit être désigné par la commission.

7 Parc coureur

L'organisateur devra prévoir l'affichage des horaires, des listes de pilotes et des résultats dans le parc coureur, sur un tableau d'affichage. Il veillera également à mettre en place des sanitaires, ainsi que de l'eau non-potable en quantité suffisante, en fonction de l'état du terrain et des conditions météorologiques. Un endroit à proximité du parc coureur sera choisi. Les pilotes sont tenus de ramener leurs détritrus.

Écologie et sécurité :

Aire de lavage : si possible, les clubs organisateurs prévoiront un emplacement « aire de lavage » alimenté d'eau dans le parc coureur. Le lavage des motos en dehors de cette aire étant formellement interdit. Tapis absorbant obligatoire sous les motos dans le parc coureur. Le port du casque est obligatoire lors de tout déplacement en moto dans le parc coureur que ce soit par le pilote ou un accompagnateur. Le port de la protection dorsale est obligatoire. Tout pilote, responsable de ses accompagnateurs, contrevenant à ces nouvelles règles pourra se voir exclure de la course sur décision du Jury.

8 Règlements particuliers

Rappel aux clubs organisateurs : le respect des règles de sécurité et fédérales est obligatoire.

9 Contrôle technique

9.1 Machines et équipements

Les machines et équipements devront être conformes aux règlements fédéraux en vigueur. Le Livret Technique, remis à chaque pilote en début de saison, devra être présenté lors de chaque contrôle technique. En cas de non présentation de ce carnet, le pilote se verra pénalisé de 10 points au classement général.

Toute tentative délibérée de fraude entraînera l'exclusion du pilote.

9.2 Numéros

Les numéros de course seront de taille réglementaire. Les couleurs fluo sont interdites. Les plaques seront solidement fixées, propres et vierges de toute inscription ou autocollant autre que le numéro de course. Les Numéros portés sur les maillots devront correspondre au Numéro de la moto, ou être barrés.

Les couleurs des plaques et des numéros sont celles en vigueur en Championnat de France, soit :

Classe 1 : plaque blanche, numéros noirs - **Classe 2** : plaque noire, numéros blancs

Classe 3 : plaque blanche, numéros noirs - **Classe 4** : plaque blanche, numéros noirs.

Kids : plaque bleu, numéros blanc

Le changement de moto est autorisé entre 2 manches, sous réserve de rester dans la même classe ou inférieure et d'en avoir informé le directeur de course et le commissaire technique. Les machines non conformes ne pourront pas prendre le départ.

Des contrôles techniques auront lieu avant chaque épreuve.

9.3 Transpondeurs

Les machines devront être obligatoirement munies des transpondeurs dès qu'elles pénètrent sur le circuit, que ce soit aux essais ou en manches.

10 Parc d'attente

Les clubs organisateurs devront installer impérativement un parc d'attente se situant à proximité de la grille de départ. Il devra être aménagé de façon à ce que les pilotes puissent y poser leur machine à un emplacement défini dans l'ordre d'entrée sur la grille de départ. Hormis les officiels préposés à

la grille et les pilotes, toute personne devra quitter le parc d'attente dès le lancement de la procédure de départ. Il est formellement interdit de fumer dans le parc d'attente.

11 Départs

Le placement sur la grille pour toutes les manches se fera selon l'ordre des essais qualificatifs s'ils ont eu lieu, sinon selon le classement général provisoire.

Pour les catégories comportant plusieurs classements, l'entrée en grille se fera selon le classement scratch des essais chronométrés, s'ils ont eu lieu. Sinon, l'entrée en grille se fera selon les classements généraux provisoires, en panachant les catégories, et en commençant par la catégorie la plus défavorisée en cylindrée ou niveau.

Si possible, la procédure de départ est celle en vigueur en Championnat de France. La distance entre la grille de départ et la moto sera de 50cm maximum. Le refus d'obtempérer peut entraîner l'exclusion de la manche par le Directeur de Course.

12 Récompenses

La présence des pilotes récompensés est obligatoire lors de la remise des prix. Les classements généraux de chaque épreuve seront établis par addition des points obtenus lors des différentes manches (la super finale MX1-MX2-125-2T ne comptant pas pour le classement de la journée).

En cas d'ex æquo, le meilleur résultat de la dernière manche est prédominant.

L'organisateur distribuera au minimum les prix suivants lors de la remise des prix (en fonction du classement de la journée) :

- Championnat EXCELLENCE MX1 : 1 coupe aux 3 premiers,
- Championnat EXCELLENCE MX2 : 1 coupe aux 3 premiers
- Championnat 125 2T : 1 coupe aux 3 premiers,
- Championnat ESPOIR 85cc : 1 coupe aux 3 premiers
- Championnat QUADS A : 1 coupe aux 3 premiers
- Championnat QUADS B : 1 coupe aux 3 premiers
- KIDS 85cc : 1 coupe aux 3 premiers
- KIDS 65cc : 1 coupe aux 3 premiers
- TROPHEE : 1 coupe aux 3 premiers
- Trophée VETERAN : 1 coupe aux 3 premiers
- CHALLENGE : 1 coupe aux 3 premiers
- Challenge FEMININE : 1 coupe aux 3 premières
- Pilotes Féminines : une coupe à la première féminine, dans chaque catégorie

13 Réclamation

Les réclamations devront être formulées par écrit au directeur de course, dans les 30 minutes suivant la proclamation des résultats et être accompagnées d'un chèque de 75 Euros qui sera restitué en cas de bien fondé de la réclamation. Toute réclamation concernant le classement du Championnat provisoire ou définitif devra parvenir par écrit, au maximum, dans les 15 jours après la course concernée, au président de la Commission de Motocross.

Lorsqu'il s'agit d'une réclamation technique entraînant un démontage moteur, une caution de 75 € pour les moteurs 2 temps et de 150 € pour les moteurs 4 temps sera demandée. Cette somme sera remboursée, si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage, si la conformité est reconnue.

14 Classement général des Championnats

Tout pilote changeant de catégorie en cours de saison ne cumulera pas les points obtenus dans son ancienne catégorie mais pourra prétendre aux points marqués dans sa nouvelle catégorie.

14.1 Points de bonification

Les pilotes participant et se qualifiant à une épreuve de niveau supérieur, le week-end d'une épreuve Alsace-Lorraine, se verront attribuer des points de bonification, selon le principe suivant :

Classement Elite 1^{er} au 20^{ème} 25 points
21^{ème} au dernier qualifié 20 points

Autres catégories : du 1^{er} au 5^{ème} 25 points
6^{ème} au 10^{ème} 15 points
11^{ème} au 20^{ème} 10 points
21^{ème} au dernier 5 points

Les pilotes marqueront pour chaque manche de championnat Alsace-Lorraine ayant eu lieu, le nombre de points correspondant au classement général obtenu par le pilote lors de l'épreuve de niveau supérieure.

Ce principe est applicable au maximum à un tiers des manches du championnat.

Aucun point n'est attribué en cas d'épreuve de niveau supérieur annulée.

Les catégories suivantes sont considérées comme épreuve de niveau supérieur : Grand-Prix, Championnat d'Europe, Elite, National MX1 et MX2, Championnat de France Junior, Championnat de France Espoir, Minivert, Championnat de France Féminines, Coupe des Régions, Interligue. Les courses de marques sont exclues.

Il appartient à chaque pilote de faire connaître ses participations au responsable des classements, au plus tard avant l'épreuve suivante prévue au calendrier. Les points seront directement reportés sur les classements généraux provisoires.

14.2 Récompenses de fin de saison

Les pilotes suivants seront récompensés en fin de saison :

- Championnat EXCELLENCE MX1 : 1 coupe aux 3 premiers,
- Championnat EXCELLENCE MX2 : 1 coupe aux 3 premiers
- Championnat 125 2T : 1 coupe aux 3 premiers,
1 coupe aux 3 premiers âgés de moins de 18 ans au 01/01/2016
- Championnat ESPOIR 85cc : 1 coupe aux 5 premiers
- Championnat QUADS A : 1 coupe aux 3 premiers
- Championnat QUADS B : 1 coupe aux 3 premiers
- KIDS 85cc : 1 coupe aux 3 premiers
- KIDS 65cc : 1 coupe aux 3 premiers
- TROPHEE : 1 coupe aux 3 premiers
- Trophée VETERAN : 1 coupe aux 3 premiers
- CHALLENGE : 1 coupe aux 3 premiers
- Challenge FEMININE : 1 coupe aux 3 premières
- FEMININE : une coupe à la première féminine, dans chaque catégorie
- Motos anciennes : 1 coupe aux 3 premiers

14.3 Ex aequo

En cas d'ex aequo à la fin du Championnat, les pilotes seront départagés à la majorité des meilleures places. Si des ex æquo subsistent, par la meilleure place dans la dernière manche comptant pour le Championnat.

15 Dispositions Diverses

Tout comportement incorrect d'un pilote sera sanctionné. Aucune aide extérieure ne pourra être apportée aux pilotes durant les épreuves, y compris les aides par radio, talkie-walkie, portables etc..... sous peine d'exclusion. Seuls les services de secours sont habilités à intervenir, en cas d'accident corporel. Durant les épreuves, les panneauteurs en possession d'une licence devront rester dans la zone qui leur aura été attribuée. Personne ne sera autorisé à panneauter en dehors de cette zone. Chaque pilote est responsable de ses accompagnateurs, le non-respect de la zone panneautage entraînera la mise hors course du pilote en cas de récidive. TOUT VEHICULE A MOTEUR

SERA INTERDIT DANS L'ENCEINTE DE LA MANIFESTATION. TOUS LES ANIMAUX DEVRONT ETRE TENUS EN LAISSE, SOUS PEINE D'EXCLUSION DU PILOTE RESPONSABLE. LE NON RESPECT DES DRAPEAUX SERA SANCTIONNE. (Voir ART 24 du code Sportif)

La participation à la coupe des régions de Moto Cross est obligatoire une fois le pilote sélectionné. Tout désistement entrainera une sanction.

16 Délégués

DELEGUES LIGUE de LORRAINE : VOIR TABLEAU PAGE 48 (selon épreuves)

QUADS : Pascal VASSON 11 chemin de la Garenne
55300 St MIHIEL Tél : 06.75.44.58.01

DELEGUES LIGUE d'ALSACE :

- Thierry POMMIER 12 rue de la Chenaie 57370 ST JEAN KOURTZENRODE
Tél : 06 86 96 13 22 - Email : tpommier@lmr-alsace.com
- Jean-Luc MULLER 8 place des Charmes 67850 OFFENDORF
Tél : 06 09 42 32 48 - Email : jlmuller@lmr-alsace.com
- Jean-Philippe JANODET
Tel : 06 84 52 01 10 – Email : jpjanodet@lmr-alsace.com